

AVIS RECTIFICATIF

I/ Le droit européen impose que l'ensemble d'une opération et donc le besoin de son maître d'ouvrage soit appréhendé dans sa globalité, c'est pourquoi il a été mis en place un accord-cadre permettant de rassembler des prestations aussi diverses que le tissage de tapisseries d'Aubusson, la fourniture de laines et la réalisation de vidéos ; ces prestations font partie d'une opération globale, financée en partie par l'Union européenne.

II/ Le calendrier prévisionnel de réalisation des tapisseries est modifié de la façon suivante. Ce calendrier sera confirmé dans le CCTP de réalisation de chaque tapisserie, délai que les candidats seront libres d'optimiser pour renforcer la performance de leur offre.

Lot n°1 :

Tapisserie n°1 : 5m (h) x 4,6m (l) . Notification du marché : 1^{er} mars 2021 / Achèvement de l'œuvre : 28 février 2022

Lot n°2 :

Tapisserie n°2 : 3m (h) x 7,50m (l) . Notification du marché : 1^{er} décembre 2021 / Achèvement de l'œuvre : 30 novembre 2022

Lot n°3 :

Tapisserie n°3 : 5m (h) x 5m (l) . Notification du marché : 1^{er} septembre 2022 / Achèvement de l'œuvre : 30 août 2022

Lot n°4 :

Tapisserie n°4. 3m (h) x 5,6m (l) . Notification du marché : 1^{er} juin 2022 / Achèvement de l'œuvre : 30 mai 2023

III/ Les candidats peuvent se voir attribuer un ou plusieurs lots. Toutefois, le candidat attributaire du lot n°5 « assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage, le suivi technique et la fourniture de cartons de tapisseries » et celui du lot n°8 « réalisation d'échantillons préparatoires à la tenture » se voient attribuer des prestations nécessitant une proximité technique et de conseil du maître d'ouvrage. Par conséquent, le candidat retenu pour le lot n°5 et le candidat retenu pour le lot n°8, qui auront une obligation de confidentialité, ne pourront, par souci d'égalité entre les candidats, se voir attribuer :

- les lots n°1 à 4 visant le tissage des œuvres,
- le lot n°5 pour le candidat attributaire du lot n°8
- le lot n°8 pour le candidat attributaire du lot n°5.

Toutes les dispositions du dossier de consultation des entreprises relatives à ces éléments sont modifiées en conséquence.

Les candidats ayant déjà déposé leur candidature peuvent la modifier jusqu'au 30 août à 17h00.